



Communiqué de presse, 13 juillet 2021

Les fédérations belges du secteur des soins de santé demandent une vaccination COVID-19 obligatoire pour le personnel des institutions de soins

Afin de lutter contre le coronavirus et d'offrir des soins de qualité en toute sécurité, il est nécessaire que les autorités rendent la vaccination obligatoire pour tous les membres du personnel des institutions de soins. Un rapport récent de Sciensano a montré que le taux de vaccination préétabli de 70% n'est pas partout atteint dans les différentes catégories professionnelles. Sachant que le variant delta gagne du terrain et que le nombre de contaminations est fortement en hausse, les fédérations belges du secteur des soins de santé demandent aux autorités de faire le nécessaire, pour que chaque institution puisse continuer à offrir des soins en toute sécurité à leurs patients et résidents.

Un rapport récent de Sciensano, dressant l'inventaire des résultats de vaccination du personnel soignant jusqu'au 31 mai 2021, montre que 73,5% du personnel soignant belge a été vacciné. Il s'agit tant de personnes travaillant dans des institutions que de prestataires de soins de première ligne. Ce chiffre cache toutefois plusieurs différences significatives, tant au niveau des régions qu'au niveau des groupes d'âge et des catégories professionnelles. Fin mai, 64,1% des soignants à Bruxelles, 69,1% des soignants dans la Communauté germanophone, 73% des soignants en Wallonie et 83,4% des soignants en Flandre avaient déjà reçu une première dose. Plus le personnel est jeune, plus le taux de vaccination est bas. Il existe aussi des différences significatives entre les catégories de professionnels de la santé : le taux de vaccination auprès des pharmaciens, dentistes et médecins s'élève à 80%, par rapport à 64,4% chez les kinésithérapeutes et 68% chez les aides-soignants. Des différences sont aussi visibles entre les institutions : certaines atteignent un taux de vaccination de plus de 95%, d'autres sont à peine à 50%.

Pourtant, il est clairement établi - surtout avec l'émergence du variant delta plus contagieux - que la vaccination joue un rôle primordial afin d'éviter une quatrième vague. De plus en plus d'études montrent également la nécessité de dépasser l'objectif original de 70% en matière de taux de vaccination pour la population totale. Afin d'atteindre une immunité de groupe, il semble maintenant que des taux de vaccination de 85 à 90% soient nécessaires.

Les prestataires de soins occupent une position clé dans la gestion de la crise corona ; ils font aussi figure d'exemple pour la campagne de vaccination. Or, il faut constater que malgré les nombreux efforts dans l'ensemble du pays des autorités et des gestionnaires pour stimuler la vaccination du personnel soignant, les taux restent encore trop bas et très disparates d'une institution à l'autre. Ainsi, les fédérations belges du secteur des soins de santé plaident pour une vaccination obligatoire de tous les membres du personnel des institutions de soins dans cette phase de la crise. Nombreux sont les arguments :

- 1) Seule la vaccination obligatoire du personnel soignant peut garantir la continuité des soins à tout moment. Le vaccin protège les travailleurs contre la maladie, évitant ainsi l'absentéisme du personnel. Le secteur a besoin de chaque travailleur, compte tenu du fait qu'il est toujours confronté à une pénurie de main d'œuvre.
- 2) Des études démontrent que la vaccination freine la transmission du virus. La vaccination n'offre pas uniquement l'avantage que le personnel ne tombe pas ou a moins de risque de tomber malade, la vaccination permet également de diminuer les risques de contamination des collègues, patients ou résidents. Le personnel soignant entre quotidiennement en contact avec des personnes vulnérables qui ne disposent pas toujours de suffisamment de résistance - même après leur vaccination. Il faut absolument éviter que des collaborateurs non-vaccinés introduisent le virus dans le contexte de soins des patients, clients et résidents. Ces groupes cibles méritent cette protection, étant donné leur position vulnérable.
- 3) Les soignants qui ne se vaccinent pas, constituent un danger pour leurs collègues et les patients. Ainsi, il est également impossible pour l'employeur de garantir un environnement de travail sûr.

En rendant la vaccination COVID-19 obligatoire, il y aura plus de clarté et moins de tensions entre le personnel vacciné et non-vacciné. Actuellement, l'Italie est le seul pays où la vaccination est obligatoire pour le personnel soignant, et les résultats sont très positifs. Selon les derniers chiffres des autorités italiennes, 98% des professionnels de la santé ont reçu une première dose du vaccin. La France et la Grèce ont décidé hier d'introduire l'obligation en septembre ; l'Allemagne et la Grande-Bretagne envisagent aussi sérieusement cette option. Nous demandons aux ministres de l'Emploi et de la Santé Publique de passer à l'action à court terme, de sorte que les soins puissent être organisés de manière sûre et qualitative.